

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie
180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19
Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

A l'attention de :

DEVIS de formation

Certificat de Qualification Professionnelle Educateur Mobilité à Vélo

Dates de la formation en centre :	12 mars 2017 au 26 juin 2018
Durée de la formation en centre :	105 heures + 14h d'examen 15 jours du 12 au 23 mars 2018 et 5 jours du 18 au 22 juin 2018 2 jours d'examen le 25 et 26 juin 2018
Horaires :	35h / semaine selon les horaires suivants : 08h30-12h / 13h-16h30
Lieu de la formation :	Institut de formation du vélo – 180 bd de charavines 38500 Voiron
Coût pédagogique de la formation :	1590 € Net de taxes
Durée de la période de stage en entreprise :	49 heures à effectuer entre le 25 mars et le 17 juin 2018
Durée total de la formation :	154 heures + 14h d'examen soit 168h

PROGRAMME de formation

Public visé : toute personne majeure voulant travailler dans l'apprentissage du vélo dans l'objectif de mobilité

Pré-requis :

- Etre âgé de dix-huit ans à l'entrée en formation
- Etre titulaire d'une attestation aux Premiers Secours (PSC 1, AFPS, ...)
- Attestation de réussite à un test d'habiletés techniques

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Objectifs de la formation : L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail. Elle a pour objectif d'acquérir les compétences pour « *Encadrer en autonomie des séances d'éducation à la mobilité à vélo, de l'initiation jusqu'à l'autonomie du pratiquant* ».

Contenu de la formation : 5 blocs de compétences sont abordés selon le référentiel professionnel du CQP

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité

- 1.1. Informer sur l'intérêt de la mobilité à vélo
- 1.2. Informer sur les conditions de mobilité à vélo
- 1.3. Conseiller sur l'utilisation du matériel

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Eduquer à la sécurité par des actions de prévention routière et de partage de la route entre les différents usagers

- 2.1 Eduquer aux règles de circulation à vélo
- 2.2 Aider les pratiquants à circuler dans des conditions optimales de sécurité

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo

- 3.1. Connaître les publics
- 3.2. Analyser le milieu de pratique pour adapter son intervention

3.3. Elaborer une progression pédagogique

BLOC DE COMPÉTENCES 4 : Animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement

- 4.1. Vérifier les conditions de sécurité avant son intervention
- 4.2. Transmettre les règles de sécurité aux pratiquants
- 4.3. Evaluer les pratiquants
- 4.4. Organiser et animer des situations pédagogiques

BLOC DE COMPÉTENCES 5 : Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement

- 5.1. Connaître l'environnement de la mobilité à vélo
- 5.2. Participer au développement de la structure
- 5.3. Participer au fonctionnement de la structure
- 5.4. Analyser et présenter le bilan de son activité

Moyens et méthodes pédagogiques :

- cours théoriques sur le contexte de la mobilité à vélo, les publics la démarche pédagogique, la sécurité ...
- mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires
- mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants
- ateliers pratiques de mécanique
- mise en situation pédagogique en alternance dans une vélo école (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage)
- rapport de stage

La formation est organisée pour un effectif de 20 participants.

Evaluation des acquis de formation : 4 épreuves permettent d'obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle EMV :

- Une épreuve de 20' maximum comportant une présentation orale de 10' maximum sur la base d'un document, suivie d'un entretien qui pourra porter sur l'ensemble de ces activités. Le document, qui peut prendre la forme souhaitée par le candidat, s'attachera à décrire et analyser l'une des 3 activités vécues dans sa structure d'accueil : intérêts de la mobilité à vélo ; conditions de pratiques ; utilisation du matériel.
- Une épreuve orale de 10 minutes traitant sur une question et une étude de cas tirées au sort par le candidat.
- La préparation d'une séance d'apprentissage du vélo comportant une fiche de séance à remettre aux évaluateurs. Les conditions de la séance seront remises par le jury au minimum 3 heures avant le déroulement de la séance, et la conduite d'une séance d'apprentissage du vélo de 30 minutes, suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury
- Un rapport de stage portant sur l'activité du stagiaire au sein de la structure.

Sanction de la formation : Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Si le stagiaire réussit l'examen final, le diplôme du CQP Educateur Mobilité à Vélo lui sera délivré après délibération du jury.

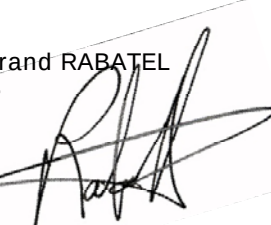
Qualité des formateurs : différents formateurs interviennent durant cette formation. Tous ont été habilités par l'Instance de coordination du CQP EMV représentant les 4 organismes délégataires du CQP EMV (SNMCF, FUB, FFCT et CVTC). Ces formateurs sont tous diplômés et possèdent une grande expérience et des compétences reconnues dans leur domaine d'intervention.



Bon pour acceptation

IFV Institut de Formation du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com

Bertrand RABATEL



Responsable formation



Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

www.formation-velo.com